



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

UNESCO

Question écrite n° 87459

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le patrimoine mondial de l'Unesco. Le délégué général du club parlementaire France-terre de tourisme a annoncé que l'entrée dans le patrimoine mondial de l'Unesco, de La Réunion et d'Albi, aura un impact évident sur la fréquentation touristique. Il souhaiterait connaître sa position sur les retombées que procure le fait de faire partie du patrimoine mondial de l'Unesco.

Texte de la réponse

Si de nombreux travaux ont été consacrés à l'analyse des relations entre patrimoine, tourisme et développement, il existe peu d'études spécifiques sur la relation entre inscription au Patrimoine mondial et développement économique. Par définition, tous les sites inscrits au Patrimoine mondial sont exceptionnels. Et il est extrêmement ardu de distinguer dans l'attractivité d'un site UNESCO ce qui résulte des effets de l'inscription au patrimoine mondial et ce qui provient de l'intérêt même du site. Les impacts socio-économiques d'une inscription au Patrimoine mondial sont l'un des ressorts principaux des élus locaux qui voient dans l'inscription promesse et instrument de développement d'activités et d'emplois. L'augmentation de la fréquentation touristique est souvent annoncée dans les années suivant l'inscription, mais cela reste du registre déclaratif, même s'il est indéniable que l'inscription conduit les organismes de voyage à modifier leurs propositions de circuits touristiques lorsqu'un bien nouveau est inscrit par l'UNESCO. Il faut toutefois prendre avec prudence les chiffres qui associent inscription et fréquentation accrue et souligner que les effets de l'inscription sont toujours proportionnels à l'action conduite par les responsables locaux pour promouvoir et dynamiser le site inscrit. Il va de soi qu'au-delà des effets économiques qu'elle peut comporter l'inscription au Patrimoine mondial conserve en elle-même une valeur symbolique et culturelle forte qui suffit à justifier les efforts mis en oeuvre pour l'obtenir.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87459

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 2010, page 9578

Réponse publiée le : 11 janvier 2011, page 175